

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7317259301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7317259301>

Cette annonce a été mise en ligne le **25 janvier 2023** sur **Actu.fr - republicain 47**
Pour le département : **47 - LOT ET GARONNE**



AGEN-FLEURS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 7600,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 23 AVENUE JEAN JAURES
47 000 AGEN
R.C.S AGEN 316 879 774

AVIS DE TRANSFORMATION DE SOCIÉTÉ DE SARL EN SAS

Il résulte des décisions de l'Associé Générale Extraordinaire, en date du 23 décembre 2022, que les mentions suivantes ont été modifiées :

Forme juridique :

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée (SARL).

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée (SAS).

Dirigeant :

Ancienne mention : Gérant – Monsieur Vincent GUIRAL, demeurant Bois Joli de Martel, 47340 Saint-Antoine-de-Ficalba, pour une durée indéterminée.

Nouvelle mention : Président - Monsieur Vincent GUIRAL, demeurant Bois Joli de Martel, 47340 Saint-Antoine-de-Ficalba, pour une durée indéterminée.

Exercice du droit de vote :

Les droits de vote attachés aux actions de la société sont proportionnels à la quotité du capital qu'elles représentent.

Admission aux assemblées :

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses actions sont inscrites en compte au jour de la décision collective des associés.

Condition de transmission des actions :

Tout transfert d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital consenti par l'Associée unique est libre.

En cas de pluralité d'associés, tout transfert d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital est soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à titre extraordinaire.

Les statuts qui régiront désormais la société ont été adoptés.

La dénomination de la Société, son objet, son siège social, son capital, sa durée et la date de clôture demeurent inchangées.

Mentions seront portées au RCS d'AGEN

Pour avis,

Le Gérant

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

